



EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BERRIEN

Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 029-212900070-20260928-62_2026NATURA-DE

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre 2026 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 11 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de Madame Sylvie MANZONI

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents : Mme Sylvie MANZONI, M. Yvan RICHARD, Mme Séverine GELIN M. Marcel COSQUER, M. Pascal LE BERRE, Mme Antonia FOISNON, Mme Claire VANDENBULCKE, M. Julien LE HULUDUT, M. Jean-Baptiste GIRAudeau, M. Ugo CHEVALIER, Mme Héloïse TARRIT, Mme Bleuenn DENOYER, Mme Sterenn TROADEC, M. David DUPASQUIER

Absents excusés : Mme Sandra TOSSER,

Absent non représenté

Procuration : Mme Sandra TOSSER donne procuration à Mme Sylvie MANZONI

Secrétaire de séance : Mme Héloïse TARRIT

DELIBERATION N°62- 2026 : NATURA 200 AVIS FAVORABLE EXTENSION DE LA VALLEE DE L'AULNE

Vu la directive européenne 92/43/CEE dite « Habitats, Faune, Flore » et la directive 2009/147/CE dite « Oiseaux » relatives à la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le site Natura 2000 existant de la Vallée de l'Aulne, animé et géré par l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du Bassin Versant de l'Aulne et de l'Hyère (**EPAGA**) ;

Vu le projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 de la Vallée de l'Aulne visant à porter la surface globale de [3 500] hectares à plus de [10 000] hectares, englobant de nouvelles parcelles sur notre commune ;

Considérant que la démarche repose sur la concertation locale avec les élus, les habitants, les propriétaires fonciers et les usagers (agriculteurs, sylviculteurs) ;

Considérant l'importance de préserver la biodiversité remarquable de notre vallée tout en garantissant le respect et la pérennité des activités humaines locales (agriculture, gestion forestière) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 14 voix pour, .0 voix contre et 1 abstentions.

-

DECIDE DE

1. PREND ACTE du projet d'extension du site Natura 2000 de la Vallée de l'Aulne présenté par l'EPAGA.
2. ÉMET UN AVIS [favorable / favorable avec réserve(s) / défavorable] sur le projet d'extension du périmètre proposé sur le territoire de la commune.

Mairie de BERRIEN – 1 rue des écoliers – 29690 BERRIEN

Téléphone : 02 98 99 01 14

Courriel : accueil@berrien.fr

3. DEMANDE que la concertation avec les propriétaires et exploitants concernés soit menée de manière approfondie et transparente afin de lever les incertitudes d'ordre technique, économique et foncier
4. SOULIGNE la nécessité d'un accompagnement adapté et de mesures de soutien claires pour les pratiques vertueuses existantes sans alourdir indûment les contraintes d'exploitation pour le monde agricole et forestier.
5. AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,

LE MAIRE,
Sylvie MANZONI

